



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUEN DU 12 MARS 2018

Convocation du 5 Mars 2018

L'an deux mil dix huit, le douze Mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil de cette commune dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame FARCY Annick, Maire.

Présents : MM. TOURGIS Lionel, LOYANT Jean-Marie, LEREVEREND Benoît (adjoints).
Mme LECHELLIER Sophie, Mme MARIE ROSALIE Christèle, M. GOUET Jérôme, M. AUDOUX Jérôme.

Pouvoirs : Mme LEROYER Sandrine à Mme LECHELLIER Sophie – Mme MOREAUX Sophie à M. GOUET Jérôme – M. PIGEON Michaël à M. LOYANT Jean-Marie.

Absente excusée : Mme DUPORT Delphine

Absents : Mme SOREL Audrey – M. DUVAL Benjamin

Monsieur TOURGIS Lionel a été nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 22 février 2018 a été approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMPTE RENDU DES ACTES DU MAIRE

Urbanisme :

- permis de construire : 2
- certificat d'urbanisme : 2
- déclaration d'intention d'aliéner : 1

DELIBERATIONS

► **Taxe d'aménagement – convention avec la Communauté Urbaine Caen la Mer :** L'objet de la présente convention est de prévoir et d'autoriser le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement perçue par la Communauté Urbaine au profit de la commune de Mouen sur toutes les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments de toute nature – Toutes les opérations d'aménagement soumises au régime des autorisations d'urbanisme situé sur le territoire communautaire. La Communauté urbaine reversera à la commune 75 % du montant de la taxe d'aménagement qu'elle a perçu sur les autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 1^{er} janvier 2017.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Emprunt bibliothèque/salle réunion :** Des organismes bancaires ont été consultés, il en ressort que la meilleure proposition est celle de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 150 000 € sur une durée de 15 ans avec remboursements trimestriels.

Autorisation est donnée à Madame le Maire de contracter cet emprunt et de signer tous les documents relatifs à celui-ci.

Adopté à l'unanimité des autres membres présents.

► **BUDGET :**

Vote du compte de gestion 2017

Le compte de gestion de Madame la Trésorière est soumis à l'approbation du Conseil Municipal et approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote du compte administratif 2017

Monsieur TOURGIS Lionel est nommé président de séance.

Fonctionnement, toutes sections confondues :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à la somme de : 685 420,52 €

et les recettes de fonctionnement à la somme de : 1 169 049,73 €

soit un excédent de clôture de : 483 629,21 €

Compte tenu du report de l'exercice de 1 037 884,28 €, l'excédent de clôture global de fonctionnement s'élève à la somme de : 1 521 513,49 €

Investissement, toutes sections confondues :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à la somme de : 735 150,59 €

et les recettes d'investissement à la somme de : 1 006 130,00 €

soit un excédent de clôture de l'exercice de : 270 979,41 €

Compte tenu du report de -271 683,27 €, le déficit de clôture global d'investissement s'élève à la somme de : -703,96 €

Hors la présence du Maire, le compte administratif 2017 est voté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Affectation du résultat

Après avoir pris connaissance du compte de résultat global du budget, soit un excédent de clôture en fonctionnement de 1 521 513,49 €, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

Report R002 (recette de fonctionnement) : 745 629,53 €

Affectation à l'article 1068 (recette d'investissement) : 775 883,96 €

Le déficit d'investissement sera repris automatiquement en report à nouveau (R 001) pour un montant de : -703,96 €.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Vote des taux d'imposition 2018

Les taux restent inchangés en 2018

- Taxe d'habitation : 8.95 %
- Taxe foncière propriétés bâties : 26.16 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 45.08 %

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

Vote du budget primitif 2018

Madame le Maire propose au conseil municipal le vote du budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de : 1 633 029,00 €
- en section d'Investissement à la somme de : 1 723 045,00 €

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre

- 011 Charges à caractère général : 425 814,00 €
- 012 Charges de personnel et frais assimilés : 427 450,00 €
- 014 Atténuation de produits : 58 500,00 €
- 65 Autres charges de gestion courante : 110 265,00 €

- 66 Charges financières : 29 000,00 €
- 67 Charges exceptionnelles : 2 000,00 €
- 022 Dépenses imprévues : 50 000,00 €
- 023 Virement à la section d'investissement : 530 000,00 €

Recettes de fonctionnement par chapitre

- 013 Atténuation des charges : 4 999,47 €
- 70 Produits des services du domaine & ventes diverses : 82 150,00 €
- 73 Impôts et taxes : 669 950,00 €
- 74 Dotations et participations : 97 000,00 €
- 75 Autres produits de gestion courante : 30 000,00 €
- 76 Produits financiers : 3 300,00 €
- R002 Résultat reporté : 745 629,53 €

Investissement

Dépenses d'investissement par chapitre

- 20 Immobilisations incorporelles : 2 500,00 €
- 21 Immobilisations corporelles : 260 000,00 €
- 23 Immobilisations en cours : 504 661,04 €
- 16 Emprunts et dettes assimilés : 130 000,00 €
- 020 Dépenses imprévues : 50 000,00 €
- Restes à réaliser : 775 180,00 €
- 001 Déficit reporté : 703,96 €

Recettes d'investissement par chapitre

- 13 Subventions d'investissement : 77 500,04 €
- 16 Emprunts : 150 000,00 €
- 10 Dotations, fonds divers et réserves : 798 883,96 €
- 27 Autres immobilisations financières : 16 661,00 €
- 021 Virement de la section de fonctionnement : 530 000,00 €
- 024 Produit de cessions d'immobilisations : 150 000,00 €

Le budget primitif 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

► **Motion** : Pour un équilibre territorial des administrations en Normandie, un maillage territorial des juridictions, le maintien des deux Cours d'Appel à Caen et Rouen, une motion est présentée au conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Madame le Maire déclare la session close. La séance est levée à 23 h 40 minutes.